

**Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 Juillet 2018.**

Le 8 Juillet 2018 à 10h00, au Coin Goûteux, rue de la Ferté 80230 Saint Valery sur Somme, s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Sébastien Porquet, Président de l'Association, préside la séance.

Frédéric Farand, nouveau membre bénévole, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- les pouvoirs des personnes représentées ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2018 arrêtés par le bureau de l'Association ;
- lettres de démission de deux membres du bureau.

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Bilan de l'exercice écoulé.
- Élection des membres du bureau.
- Modification des Statuts.
- Questions diverses.
- Pouvoirs.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

**1. Bilan de l'exercice écoulé**

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31 janvier 2018, en présentant le rapport du conseil d'administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

Son exposé porte notamment sur :

- les actions caritatives menées par l'Association Espoir Baie de Somme depuis sa création.

SP  
RC  
AF

- les activités de l'association,
- les événements organisés,
- le fonctionnement de l'association,
- les membres de l'association,

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

## 2. Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes

Le président en l'absence du trésorier démissionnaire, présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. Le président commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il donne toutes les informations et les explications requises. Il précise que les comptes ont été établis M. Senlis Ambroise, Trésorier démissionnaire, qui a attesté de leur cohérence et de leur vraisemblance sans réserve, le 31 janvier 2018.

Le compte courant fait apparaître qu'il reste un fond de roulement suffisant.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 janvier 2018.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

### Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2018 tels qu'ils ont été arrêtés par le bureau de l'association.

### Résultat des votes

Voix pour : 3

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

## 3. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le bureau. Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées.

Le président évoque ensuite le programme et les projets de l'association pour l'exercice en cours. Il invite les membres de l'association à formuler des propositions et à en débattre.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

FF  
JP PC

#### 4. Élection du bureau

Le président rappelle les attributions du bureau et les caractéristiques du mandat de membre du bureau définies par les statuts.

Il invite les membres de l'association qui le désirent à se porter candidats pour exercer un mandat de bureau.

Les candidats se font connaître et se présentent. Ils déclarent chacun qu'ils acceptent par avance les fonctions auxquelles ils postulent et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

La résolution suivante est mise aux voix.

##### Résolution

L'assemblée générale décide d'élire en qualité d'administrateurs, pour une durée de deux exercices sociaux arrivant donc en principe à échéance le 8 Juillet 2020 :

- M. PORQUET Claude qui se propose en tant que secrétaire de l'Association Espoir Baie de Somme.

##### Résultat des votes

Voix pour : 3

Voix contre : 0

Abstentions : 0

M. PORQUET Claude est élu en qualité de Secrétaire.

- M. FARAND Frédéric qui se propose en tant que trésorier de l'Association Espoir Baie de Somme.

##### Résultat des votes

Voix pour : 3

Voix contre : 0

Abstentions : 0

M. FARAND Frédéric est élu en qualité de Trésorier.

- M. PORQUET Sébastien (réélection)

##### Résultat des votes

Voix pour : 3

Voix contre : 0

Abstentions : 0

M. PORQUET Sébastien est reconduit en qualité de Président.

FF  
SP PL

## 7. Modification des Statuts

Monsieur Porquet Sébastien, Président de l'association, propose de modifier les statuts de l'Association et de l'adresse du siège social.

Et il propose la nomination d'un président d'Honneur. Proposition à suivre en question diverse.

Résolution

Résultat des votes

Voix pour : 3

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

## 8. Questions diverses

Nomination d'un Président d'Honneur : Monsieur Porquet Sébastien, Président de l'association, propose de nommer un président d'honneur pour l'image de marque de l'Association espoir Baie de Somme. Il propose de nommer M. Henri Sannier, ancien journaliste de France 3.

Résolution

Résultat des votes

Voix pour : 3

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

## 9. Pouvoirs

Résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Résultat des votes

Voix pour : 3

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

SP  
R

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h00.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

M. PORQUET Sébastien



Le secrétaire de séance

M. FARAND Frédéric.

